



**Scénario:** ..... **Image:** .....  
*Script* *Camera*

**Son:** ..... **Musique:** .....  
*Sound* *Music*

**Montage:** ..... **Interprétation:** .....  
*Editing* *Actors*

**Langue des dialogues et commentaires:** ..... **Existe-t-il une copie sous-titrée en français?** .....  
*Language of commentary and dialogue* *Is a print with French subtitles available?*

**Projections dans d'autres Festivals :** .....  
*Screenings at other festivals* .....

**Diffusions télévision (chaîne et date) :** .....  
*TV screenings (broadcaster and date)* .....

**Prix et distinctions obtenus:** .....  
*Awards and distinctions received:* .....

**Expéditeur de la copie / Copy sender**  
Nom / Name : .....  
Adresse / Address : .....  
Tel / Fax / e-mail : .....

**Adresse pour le retour de la copie après le Festival / Address for the copy return after the Festival**  
Nom / Name : .....  
Adresse / Address : .....  
Tel / Fax / e-mail : .....

**Observations**  
.....  
.....  
.....

**Les films sélectionnés feront également partie du Select Market, le Marché International du Film en Suisse.**  
*The selected films will also be part of the Select Market, the International Film Market in Switzerland*

**Les cassettes VHS envoyées par courrier exprès (Fedex, DHL, ....) aux frais du Festival ne seront pas acceptées.**  
*The VHS tapes sent by DHL, Fedex, .... at the Festival's charge will not be accepted.*

**La participation à *Cinéma Tout Ecran* implique l'acceptation sans réserve de tous les termes du règlement de participation.** *Participation in the festival implies acceptance without reservation of all the terms outlined in the present regulation.*

**Lieu, date :** ..... **Signature :** .....  
*Place / Date*

**Cinéma Tout Ecran / Festival International du Film et de la Télévision**  
Maison des Arts du Grütli - 16, rue Général-Dufour - CP 5305 - 1211 GENEVE 11 / SUISSE  
Tél: (+41 22) 800 15 54 - Fax: (+41 22) 329 3747 - Email: info@cinema-tout-ecran.ch

**CINEMA TOUT ECRAN Règlement 2003 – Sélection officielle**

## 1. Organisation et objectifs

La 9ème édition internationale de *CINEMA TOUT ECRAN (CTE)* aura lieu du 3 au 9 novembre 2003. *CTE* est organisé en partenariat avec Fonction: Cinéma, SRG SSR idée suisse, TSR, TV5, Swissperform, La Loterie Romande, La Tribune de Genève, Hôtel Le Richemond, et en collaboration avec ARTE et Canal+. Les objectifs du festival sont de présenter en compétition des films d'auteur de qualité produits par/pour la télévision, qui reflètent le regard du cinéaste sur notre société, de favoriser la rencontre entre professionnels de l'audiovisuel et le public ainsi que mettre en avant les nouvelles technologies.

## 2. Conditions de participation

La sélection s'effectue sur la production 2002-2003. Peut être soumis à la sélection tout film de fiction produit par/pour la télévision selon les durées standards. Formats acceptés: 35mm, 16mm, Beta SP et DVD. Le film doit être inédit au cinéma et à la télévision dans les pays limitrophes de la Suisse.

## 3. Inscription et sélection

Le formulaire d'inscription des films est soumis au comité de sélection avant le 15 août 2003 à *CTE* accompagné d'une copie du film en VHS (PAL, SECAM ou NTSC) ou en DVD et 2 photos du film (si digitale min. 300 dpi). Les cassettes VHS / DVD doivent être envoyées par poste (**préciser "sans valeur commerciale"**) à: CINEMA TOUT ECRAN, 16 Rue Général Dufour - CP 5305, 1211 Genève 11, CH. En raison du nombre important des films soumis, les cassettes VHS / DVD ne sont en principe pas renvoyées. Les producteurs et/ou cinéastes des films sélectionnés seront informés au plus tard en septembre 2003. Si aucun avis est adressé jusqu'à cette date, cela signifie que le film n'a malheureusement pas été sélectionné.

## 4. Expédition et renvoi des films

**Film:** les copies 16mm et 35 mm des films sélectionnés devront être envoyées à *CTE*, en accord avec la direction du Festival, à son transporteur officiel CROWE à l'adresse suivante:

Cinéma Tout Ecran c/o CROWE + CO. SA  
Aérogare Fret, Case Postale 1054  
1211 Genève 5 Aéroport – Suisse  
Tel. +41 22 717 87 07 – Fax +41 22 717 87 17

**Vidéo / DVD:** les copies vidéo/DVD doivent être envoyées par poste (**bien préciser "sans valeur commerciale"**) à: CINEMA TOUT ECRAN, 16 Rue Général Dufour - CP 5305, CH-1211 Genève 11

**Les frais d'envoi sont à la charge de l'expéditeur, les frais d'importation en Suisse sont pris en charge par le Festival. Pour le renvoi, le Festival prend à sa charge les frais d'exportation de Suisse et les frais de transport jusqu'au pays de destination, à l'exception des autres frais (frais de réimportation, TVA, magasinage, etc.). Les copies seront retournées à leur expéditeur dès la fin du festival et non avant, à l'exception des cassettes vidéo VHS des films sélectionnés qui seront conservées dans les archives de *CTE*.**

## 5. Assurance

Les frais d'assurance entre la réception et le renvoi des copies sont à la charge de *CTE*. En cas de perte ou de détérioration pendant cette période, la responsabilité de *CTE* n'est engagée que pour la valeur de remplacement de la copie vierge.

## 6. Sous-titrage

Pour les films sélectionnés, le sous-titrage en français est vivement conseillé afin de faciliter leur promotion. Si une liste de dialogue est demandée, prière de s'assurer qu'elle correspond au film/épisode projeté pendant le Festival.

## 7. Invitations

Le Festival prendra en charge l'hébergement (3 nuits) et les repas des réalisateurs invités qui ont un film en Sélection Officielle.

## 8. Prix et Jury

Prix principaux: "*Prix du Jury*" (CHF 10'000.- offert par la Ville de Genève), "*Prix Meilleure Réalisation*" (CHF 10'000.- offert par l'Etat de Genève), "*Prix d'interprétation féminine*", "*Prix d'interprétation masculine*" (CHF 5000.- chacun, offert par L'Hôtel Richemond), "*Prix du Public*" (CHF 4000.- offert par la Tribune de Genève), "*Prix Titra-Film SA*" (prestations de sous-titrage par Titra Film + CHF 5'000), « *Prix de la Meilleure Série* » (CHF 5'000 offert par l'Aéroport International de Genève).

## 9. Distribution des films

Afin de faciliter la promotion du festival, la participation à *CTE* implique l'autorisation du passage de bandes-annonces des films à la télévision ainsi que la projection des films dans les salles de cinéma du festival.

## 10. Cas non prévus et contestations

Le responsable du festival est chargé de régler les cas non prévus au présent règlement et d'accorder des dérogations éventuelles aux dispositions exposées ci-dessus sur demande expresse et motivée. La participation à *CTE* implique l'acceptation sans réserve de tous les termes du présent règlement.